Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_223-DE

Délibération n° 2026.223

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.223 - Administration Générale – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_223-DE

Fougères Agglomération **2026.223**

2026.223 - Administration Générale – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs au regard du fonctionnement des services,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par conséquent, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs.

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES :

Au 6 juillet 2026, afin de correspondre aux besoins des services, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent à temps non complet dénommé C/Adm.ECDE/AA.1 au tableau des effectifs, afin de porter celle-ci de 28/35ème à 32,5/35ème.
- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent à temps non complet dénommé B/Cult.ECDE/AEAP2.8 au tableau des effectifs, afin de porter celle-ci de 3/20ème à 6,5/20ème.
- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent à temps non complet dénommé B/Cult.ECDE/AEAP2.4 au tableau des effectifs, afin de porter celle-ci de 8/20ème à 4/20ème.
- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent à temps non complet dénommé B/Cult.ECDE/AEAP2.1 au tableau des effectifs, afin de porter celle-ci de 18,06/20ème à 13/20ème.
- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent à temps non complet dénommé B/Cult.ECDE/AEAP2.2 au tableau des effectifs, afin de porter celle-ci de 11/20ème à 7/20ème.

AVANCEMENTS DE GRADE 2026 :

Dans le cadre d'un avancement de grade, la création d'un nouvel emploi au tableau des effectifs est nécessaire et l'ancien emploi, correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent, est supprimé. La collectivité ou l'établissement n'a pas à saisir le Comité Social Territorial lorsqu'il s'agit de suppressions d'emploi liées uniquement à des avancements de grade.

Aquatis :

- Suppression à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), dénommé C/Tech.AQUA/ATP2.7 au tableau des effectifs.
- Création à compter de cette même date d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), dénommé C/Tech.AQUA/ATP1.6 au tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_223-DE

Fougères Agglomération **2026.223**

Conservatoire :

- Suppression à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16/16ème), dénommé A/Cult.CRI/PEACN.1 au tableau des effectifs.
- Création à compter de cette même date d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (16/16ème), dénommé A/Cult.CRI/PEAHC.1 au tableau des effectifs.

Ecole d'Arts Plastiques :

- Suppression à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet (35/35ème), dénommé A/Adm.S/At.9 au tableau des effectifs.
- Création à compter de cette même date d'un emploi permanent d'attaché principal à temps complet (35/35ème), dénommé A/Adm.ECDE/AtP.1 au tableau des effectifs.

Réseau de Lecture Publique :

- Suppression à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet (35/35ème), dénommé C/Cult.RDLP/AP.3 au tableau des effectifs.
- Création à compter de cette même date d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), dénommé C/Cult.RDLP/AP2.13 au tableau des effectifs.

Siège :

- Suppression à compter du 1er septembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (35/35ème), dénommé C/Adm.CRI/AA.1 au tableau des effectifs.
- Création à compter de cette même date d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), dénommé C/Adm.S/AAP2.5 au tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications précitées du tableau des effectifs ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à signer tout document qui en serait suite ou conséquence.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET